

VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

91240 ESSONNE

CANTON DE BRETIGNY-SUR-ORGE

① 01.69.80.29.29

DIRECTION CABINET DU MAIRE

DÉCISION N°2023 - 211

Objet : contrat de prestation spectacle pyrotechnique musical 2023

Le Maire de Saint-Michel-sur-Orge,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-085 en date du 23 mai 2020, relative à la délégation d'attributions au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'intérêt, dans le cadre de la Fête de la Ville, de proposer aux habitants un spectacle pyrotechnique musical le samedi 9 septembre 2023 à partir de 22h30, dans la Vallée de l'Orge,

CONSIDERANT que le rapport d'analyse de la mise en concurrence simplifiée, établi le 19 juin 2023, préconise d'attribuer cette prestation à la société BREZAC,



DECIDE de conclure un contrat de prestation pour ce spectacle pyrotechnique musical avec la société BREZAC, sise 224A route de la Mallevieille – 24130 Le Fleix.

DIT que la commune versera à la société un montant de 11 988 euros pour cette prestation.

DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget communal.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge, le **11 AOUT 2023**

Le Maire,



Sophie RIGAULT

Publication en ligne le : **11 AOUT 2023**